



**MAIRIE**  
**AUFFREVILLE-BRASSEUIL**  
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°13/2013**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
RUES DIVERSES SUR LA COMMUNE**

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,  
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités  
territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de faire respecter le code de la route dans les  
endroits dangereux pour assurer la sécurité publique,

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

A compter de la date du présent arrêté, le stationnement sera interdit :

- sur 4,60 ml au 1 rue du village,
- sur 12 ml du 19 au 21 rue du village,
- sur zébra devant le 16 rue du village,
- sur 6,5 ml face à la mairie, 1 rue des plantes aux moines,
- sur 13 ml 1 rue des fermes,
- sur 6 ml du 4 au 6 rue des gains,
- sur 3 ml au 4 rue des fermes.

**ARTICLE 2 :**

Une signalisation horizontale sur bordures de trottoir a été réalisée.

**ARTICLE 2 :**

Les contrevenants au dit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La  
gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,  
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 21 juin 2013

Le Maire,

Serge ANCELOT



Affiché le 21/06/2013

Le Maire,

